



Réglementation

La réglementation thermique (RT 2005) par élément exige que lorsque des travaux d'isolation sont réalisés dans des bâtiments existants (installation ou remplacement), ils correspondent à un niveau minimal de performance thermique. Toutefois quelques aménagements sont prévus par l'arrêté du [3 mai 2007](#) en particulier lorsque les travaux d'isolation entraînent une diminution de la surface habitable supérieure à 5%.

Application	Planchers murs	Toitures terrasses	Combles aménagés	Combles perdus
Valeur minimale de R de la réglementation par élément Arrêté du 3 mai 2007	2.3	2.5	4	4.5

Textes réglementaires

[Décret n° 2006-592 du 24 mai 2006](#) relatif aux caractéristiques thermiques et à la performance énergétique des constructions (J.O du 25 mai 2006)

[Décret n° 2006-1147 du 14 septembre 2006](#) relatif au diagnostic de performance énergétique et à l'état de l'installation intérieure de gaz dans certains bâtiments (J.O du 15 septembre 2006)

[Arrêté du 24 mai 2006](#) relatif aux caractéristiques thermiques des bâtiments nouveaux et des parties nouvelles de bâtiments (J.O du 25 mai 2006)

Présentation des [textes réglementaires et de la méthode de calcul Th-C-E](#) (document pdf 51 ko), approuvée par l'arrêté du 19 juillet 2006 (fascicule spécial n°2006-3 du BO en avril 2007)

[Arrêté du 27 juillet 2006](#) relatif au contenu et aux conditions d'attribution du label «haute performance énergétique» (J.O du 15 août 2006)

[Arrêté du 3 mai 2007](#) pris pour l'application de l'article R. 111-21 du code de la construction et de l'habitation relatif aux conditions à remplir pour bénéficier du dépassement de coefficient d'occupation des sols en cas de respect d'exigences de performance énergétique par un projet de construction (J.O du 15 mai 2007)

[Arrêté du 3 mai 2007](#) relatif au contenu et aux conditions d'attribution du label «haute performance énergétique» (rectificatif) paru au JO du 8 septembre 2007, initialement paru au JO du 15 mai 2007

[Décret n° 2007-363 du 19 mars 2007](#) relatif aux études de faisabilité des approvisionnements en énergie, aux caractéristiques thermiques et à la performance énergétique des bâtiments existants et à l'affichage du diagnostic de performance énergétique (J.O du 31 mars 2007)

[Arrêté du 18 décembre 2007](#) relatif aux études de faisabilité des approvisionnements en énergie pour les bâtiments neufs et parties nouvelles de bâtiments et pour les rénovations de certains bâtiments existants en France métropolitaine (J.O du 23 décembre 2007)

[Arrêté du 21 septembre 2007](#) relatif au diagnostic de performance énergétique pour les bâtiments neufs en France métropolitaine (J.O du 28 décembre 2007)

[Arrêté du 30 novembre 2007](#) (format PDF - 56.3 ko) relatif à l'agrément de la solution technique ST 2007-001 relative au respect des exigences de confort d'été pour l'application de la réglementation thermique 2005

[Arrêté du 12 décembre 2007](#) relatif à l'agrément de la solution technique ST 2007-002 relative au respect des exigences de la réglementation thermique 2005 pour les maisons individuelles non climatisées (J.O du 26 décembre 2007)